

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 25 MARS 2022**

L'an deux mil vingt-deux le 25 mars à 18h00, le conseil municipal de la commune de SAINT JEAN LE COMTAL, s'est réuni en séance ordinaire au nombre prescrit par la loi, en la Mairie de la commune, sous la présidence de Monsieur .Éric BONNET, Maire, suivant convocation du 10 mars 2022

Présents : BONNET Éric, MORLAAS Pascal, AUBIAN Jean Bernard, DUPUY Sylvain, ABA-DIE Éric, BARBE Maryline, DARNAUD Didier, LACAZE Stéphane, SAINT VIGNES Maryse, SOENEN Antoine.

Procuration vote : BOUE Emilie donne pouvoir à LACAZE Stéphane

Secrétaire de séance : Jean-Bernard AUBIAN

**ORDRE DU JOUR**

**APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 3 février 2022**

Le Conseil Municipal APPROUVE le compte rendu à l'unanimité.

**DELIBERATION : APPROBATION DES COMPTES DE GESTION 2021 COMMUNE, ASSAINISSEMENT ET PANNEAUX PHOTOVOLTAÏQUES**

Conformément à l'article L2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), Monsieur le Maire présente le compte de gestion 2021 du budget principal, assainissement et panneaux photovoltaïques. Il propose l'adoption de ces comptes de gestion. Les résultats sont présentés en conformité avec les comptes administratifs du Maire.

Le Conseil Municipal APPROUVE les comptes de gestion 2021
---

Par :	10 voix POUR	0 voix CONTRE	0 voix ABSTENTION
-------	--------------	---------------	-------------------

**DELIBERATION : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021 COMMUNE, ASSAINISSEMENT ET PANNEAUX PHOTOVOLTAÏQUES**

Conformément à l'article L2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), les comptes administratifs 2021 (budget principal, assainissement et panneaux photovoltaïques) sont proposés à l'adoption qui se résume comme suit :

## BUDGET COMMUNAL

	Section d'investissement	Section de fonctionnement	Total des sections
<b>RECETTES</b>			
Prévisions budgétaires	113 547,00 €	298 993,00 €	412 540,00 €
Titres de recette émis	71 564,75 €	276 012,77 €	347 577,52 €
Réductions de titres	4 910,00 €	600,00 €	5 510,00 €
Recettes nettes	66 654,75 €	275 412,77 €	342 067,52 €
<b>DEPENSES</b>			
Prévisions budgétaires	113 547,00 €	298 993,00 €	412 540,00 €
Mandats émis	76 416,18	245 054,09 €	321 470,27 €
Annulations de mandats		5 295,20 €	5 295,20 €
Dépenses nettes	76 416,18 €	239 758,89 €	316 175,07 €
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>			
Excédent		35 653,88 €	25 892,45 €
Déficit	9 761,43 €		

## BUDGET ASSAINISSEMENT

	Section d'investissement	Section de fonctionnement	Total des sections
<b>RECETTES</b>			
Prévisions budgétaires	26 797,00 €	14 591,00 €	41 388,00
Titres de recette émis	6 763,75 €	12 380,06 €	19 143,81 €
Réductions de titres			
Recettes nettes	6 763,75 €	12 380,06 €	19 143,81 €
<b>DEPENSES</b>			
Prévisions budgétaires	26 797,00 €	14 591,00 €	41 388,00 €
Mandats émis	4 297,32 €	12 772,20 €	17 069,52 €
Annulations de mandats		673,16 €	673,16 €
Dépenses nettes	4 297,32 €	12 099,04 €	16 396,36 €
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>			
Excédent	2 466,43 €	281,02 €	2 747,45 €
Déficit			

## PANNEAUX PHOTOVOLTAÏQUES

	Section d'investissement	Section de fonctionnement	Total des sections
<b>RECETTES</b>			
Prévisions budgétaires	27 265,00 €	15 675,00 €	42 940,00 €
Titres de recette émis		7 411,79 €	7 411,79 €
Réductions de titres			
Recettes nettes		7 411,79 €	7 411,79 €
<b>DEPENSES</b>			
Prévisions budgétaires	27 265,00 €	15 675,00 €	42 940,00 €
Mandats émis	16 083,86 €	8 070,98 €	24 154,84 €
Annulations de mandats			
Dépenses nettes	16 083,86 €	8 070,98 €	24 154,84 €
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>			
Excédent			
Déficit	16 083,86 €	659,19 €	16 743,05

Monsieur AUBIAN Jean-Bernard, Adjointe au Maire, présente les comptes administratifs. Les résultats sont présentés en conformité avec les comptes de gestion du Trésorier. Le conseil passe au vote après la sortie de Monsieur le Maire.

Le Conseil Municipal APPROUVE les comptes administratifs 2020

Par : 10 voix POUR 0 voix CONTRE 0 voix ABSTENTION

**DELIBERATION : AFFECTATION DU RESULTAT 2021 - BUDGET COMMUNE**

Le Conseil Municipal décide de procéder comme suit à l'affectation du résultat :

RESULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2021 : EXCEDENT	68 470,47 €
AFFECTATION COMPLEMENTAIRE EN RESERVE (1068)	24 071,73 €
RESULTAT REPORTE EN FONCTIONNEMENT (002)	44 398,74 €
RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE (001) : DEFICIT	31 471,73 €

Le Conseil Municipal APPROUVE l'affectation des résultats 2021 pour l'assainissement

Par : 11 voix POUR 0 voix CONTRE 0 voix ABSTENTION

**DELIBERATION : AFFECTATION DU RESULTAT 2021 - BUDGET ASSAINISSEMENT**

Le Conseil Municipal décide de procéder comme suit à l'affectation du résultat :

RESULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2021 : EXCEDENT	2 619,79 €
AFFECTATION COMPLEMENTAIRE EN RESERVE (1068)	0,00 €
RESULTAT REPORTE EN FONCTIONNEMENT (002)	2 619,79 €
RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE (001) : EXCEDENT	22 497,44 €

Le Conseil Municipal APPROUVE l'affectation des résultats 2021 pour la Commune

Par : 11 voix POUR 0 voix CONTRE 0 voix ABSTENTION

**DELIBERATION : AFFECTATION DU RESULTAT 2019 – BUDGET PANNEAUX PHOTOVOLTAÏQUES**

Le Conseil Municipal décide de procéder comme suit à l'affectation du résultat :

RESULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2021 : EXCEDENT	9 015,81 €
AFFECTATION COMPLEMENTAIRE EN RESERVE (1068)	0,00 €
RESULTAT REPORTE EN FONCTIONNEMENT (002)	9 015,81 €
RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE (001) : EXCEDENT	6 180,55 €

Le Conseil Municipal APPROUVE l'affectation des résultats 2021 pour la Commune

Par : 11 voix POUR 0 voix CONTRE 0 voix ABSTENTION

## **DELIBERATION : VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2022**

Monsieur le Maire rappelle que compte tenu des résultats du compte administratif de 2021 voté, considérant la volonté du conseil municipal de limiter au maximum les impôts communaux, il est proposé de maintenir les mêmes taux qu'en 2021 pour le budget 2022, soit :

- Taxe sur le foncier bâti : 58,21 %
- Taxe sur le foncier non bâti : 84,38 %

Le Conseil Municipal APPROUVE les taux d'imposition des taxes directes locales 2022

Par :            11 voix POUR                    0 voix CONTRE                    0 voix ABSTENTION

## **DELIBERATION : ATTRIBUTION SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, vote pour l'année 2022, les subventions listées ci-après :

<b>ASSOCIATIONS</b>	<b>VOTE 2022</b>
FORZA LABEJAN/SAINT JEAN LE COMTAL	700,00 €
Associations Aide aux vic- times (AVMP32)	90 €
Club retrouvailles d'Antan	600 €
Coopérative scolaire	1 200 €
Foyer rural	2 700 €
Sapeurs-pompiers	100 €
Société de chasse	450 €
<b>Total</b>	<b>5 840,00 €</b>

## **DELIBERATION : REDEVANCE TELECOMS 2022**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que conformément au décret n° 2005-1676 du 27 décembre 2005, le montant perçu par la commune concernant la redevance TELECOM 2017 s'élèvera à 699,37 €.

Le Conseil Municipal APPROUVE la redevance TELECOM 2022

Par :            11 voix POUR                    0 voix CONTRE                    0 voix ABSTENTION

## **DELIBERATION : VOTE DU BUDGET COMMUNAL, ASSAINISSEMENT ET PANNEAUX PHOTOVOLTAÏQUES 2022**

Monsieur le Maire expose au conseil municipal les projets des budgets primitifs 2022 : principal, assainissement et panneaux photovoltaïques.

### **COMMUNE**

	<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>
<b>DEPENSES</b>	327 022,00 €	133 322,00 €
<b>RECETTES</b>	327 022,00 €	133 322,00 €

## ASSAINISSEMENT

	<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>
<b>DEPENSES</b>	13 745,00 €	29 263,00 €
<b>RECETTES</b>	13 745,00 €	29 263,00 €

## PANNEAUX PHOTOVOLTAÏQUES

	<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>
<b>DEPENSES</b>	22 016,00 €	6 180,55 €
<b>RECETTES</b>	22 016,00 €	6 180,55 €

Le Conseil Municipal APPROUVE les budgets 2022

Par :        11 voix POUR                    0 voix CONTRE                    0 voix ABSTENTION

### DELIBERATION : ACHAT D'UN ORDINATEUR

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal la nécessité d'acquérir un nouvel ordinateur pour la mairie.

Monsieur le Maire présente un devis de l'entreprise ARIA située à AUCH (Gers) d'un montant de 1 092,50 euros TTC.

Le Conseil Municipal APPROUVE

Par :        11 voix POUR                    0 voix CONTRE                    0 voix ABSTENTION

### DELIBERATION : ACHAT D'UN DEFIBRILLATEUR

Monsieur le Maire qu'un défibrillateur installé à la mairie est en location. Il serait plus avantageux de rompre le contrat de location et d'en acheter un.

Monsieur le Maire fait par du devis de l'entreprise SCHILLER pour un montant de 1 440 € TTC avec un maintenance de 100,80 € TTC annuel.

Le Conseil Municipal APPROUVE

Par :        11 voix POUR                    0 voix CONTRE                    0 voix ABSTENTION

### QUESTIONS DIVERSES

#### 1- Inauguration salle de sports et aire de jeux :

L'inauguration de la salle de sports et de l'aire de jeux est fixée au 21 mai 2022, une invitation sera faite aux instances qui ont attribué les subventions (Département, Région, Etat), le conseil doit se réunir pour décider du déroulement de cette manifestation.

## 2 – Traversée Village et Eglise

Deux devis sont présentés pour le relevé topographique de la traversée du village et du parking de la salle des fêtes ;

-XMGE 2352 € TTC

-Stéphane Bernard 2490 € TTC

Le Conseil Municipal choisira un devis, et sur la base de celui-ci le bureau d'étude INGC fera une proposition pour la réalisation de ces travaux.

## 3 – Bureau de vote élection Présidentielle du 10 avril 2022

Planning établi comme suit :

8 h 00 à 10 h 45 : Mrs -Desaindes – Lacaze – Abadie

10 h 45 à 13 h 30 : Mrs - Darnaud – Dupuy – Morlaas

13 h 30 à 16 h 15 : Mme Mrs - Barbé – Bonnet – Aubian

16 h 15 à 19 h 00 : Mmes Mrs - Saint-Vignes – Bonnet – Soenen

15 minutes ont été rajoutées sur chaque plage horaire la fermeture du bureau de vote étant fixée à 19 heures.

## 4 – Matériel cuisine

Antoine Soenen doit contacter deux entreprises pour obtenir d'autres devis afin de comparer avec celui de Métro déjà reçu concernant le matériel de cuisine à renouveler. L'aide du plan de relance devrait être autour 7000 €, il est convenu de rester sur un investissement d'environ 12 000 €.

## 5 – Peinture couloir école.

Le devis de DECOPEINT de 6121,90 € est validé par le Conseil Municipal, les travaux devront être effectués durant les vacances scolaires d'été.

## 6 – Fête Locale

Stéphane Lacaze communique qu'après deux années d'interruption suite au COVID, Le Foyer rural est heureux d'annoncer la programmation de la Fête Locale programmée les vendredi 8, samedi 9 et dimanche 10 juillet 2022.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h00.

Le Maire,

Eric BONNET

